



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 10 juin 2020

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau

Metz Metropole
Harmony Park
11, boulevard de Solidarité
BP 55025
57071 Metz Cedex 3

Affaire suivie par

jean-michel.develotte@moselle.gouv.fr

03 87 34 33 27

Objet : Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant l'aménagement d'un parking de rabattement à Metz Magny, rue du faubourg.
Accord immédiat

Ref : Y:\Dossiers instruits_en cours\Travaux sur cours d'eau\Metz Magny

P.J : 1 dossier
Récépissé de déclaration

Monsieur le Directeur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Aménagement d'un parking de rabattement à Metz Magny, rue du faubourg**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 26 mai 2020
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau:57-2020-00195
- Dossier réalisé par : BEPG et MP2I

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint « le récépissé clôturant son instruction administrative ».

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.** Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de Metz Magny, où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information :

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU,



CÉLINE DELLINGER